



## COMMUNE DE JUGEALS NAZARETH

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026 - 08

#### Nombre de Conseillers

**En exercice : 15**

**Présents : 13** : Mmes Ms BORNES Marilyn, TILLET Philippe, ROULET-BARROUL Marilyne, VEYSSEIX Jacques, BERTIN Jennifer, GOUYGOUX Laurent, SIRIEIX Adeline, LOPES-ANACLETO Silvino, ROUX Christine, LABROUSSE Emeric, CERET Aline, MAZAUDOUX Emmanuel, GRELET Sylvie

**Absents : 2** : Mme TRONCHE Céline procuration à Mme BORNES Marilyn, M HUILLERET Dimitri procuration à M TILLET Philippe

**Votants : 15**

Secrétaire de séance : M LOPES-ANACLETO Silvino

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

**Date de la réunion du Conseil Municipal : 27 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de JUGEALS NAZARETH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean Moulin, sous la présidence de Mme Marilyn BORNES, Maire

#### **Objet : indemnités de fonction au Maire, aux adjoints au Maire et conseillers délégués**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux détenant une délégation de fonction,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du code général des collectivités territoriales

Vu la demande Madame le Maire souhaitant percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers délégués,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considération que la commune de Jugeals-Nazareth se situe dans la tranche des communes ayant une population comprise entre 500 à 999 habitants

#### **Décide que :**

- L'indemnité de fonction du maire est fixée à 23.10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- L'indemnité de fonction du 1<sup>er</sup> adjoint est égale à 6.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- L'indemnité de fonction du 2<sup>ème</sup> adjoint est égale à 6.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- L'indemnité de fonction du 3<sup>ème</sup> adjoint est égale à 6.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Il est attribué une indemnité de fonction à Mme Jennifer BERTIN conseillère déléguée en charge de l'Action Sociale et la culture par arrêté du 25 mars 2026
  - L'indemnité de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 3.15% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Il est attribué une indemnité de fonction à M Laurent GOUYGOUX conseiller délégué en charge de la voirie, des travaux et bâtiments communaux par arrêté du 25 mars 2026
  - L'indemnité de fonction de ce conseiller délégué est fixée à 3.15% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisés en fonction de la valeur du point d'indice
- Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fonction	Prénom NOM	Taux de l'indemnité brut mensuel retenu	Montant brut mensuel
Maire	Marilyn BORNES	23.10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	949.53 €
1 <sup>er</sup> adjoint	Philippe TILLET	6.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	258.96 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	Marilyne ROULET-BARROUL	6.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	258.96 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	Jacques VEYSSEIX	6.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	258.96 €
Conseillère déléguée	Jennifer BERTIN	3.15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	129.48 €
Conseiller délégué	Laurent GOUYGOUX	3.15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	129.48 €
TOTAL		48.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	1 985.37 €

Fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus,  
à JUGEALS NAZARETH,

Le secrétaire de séance  
Silvino LOPES-ANACLETO




Mme Le Maire,  
Marilyn BORNES



Vote  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date d'affichage : 31.03.2026